

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
17	18

CD

Date de la convocation
18 juin 2021

Objet de la délibération

**MODIFICATION
DU TEMPS DE
TRAVAIL
DU
PERSONNEL
COMMUNAL
AFFECTE
AUX
ECOLES
A
COMPTER
DU
01/09/2021**

Délibération Affichée le 29 JUIN 2021
Transmise en Préfecture le 29 JUIN 2021

SEANCE DU 24 JUI 2021



**DELIBERATION N° 07
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHARTES**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- M. CHANEAC Guy qui a donné procuration à M. CUILLÉ Jean-Marie.
- Mme VILLANUEVA Christelle, absente excusée.

Mme PERROTIN Karine a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret N° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le temps de travail des agents affectés aux écoles ;

Considérant que la modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL des fonctionnaires concernés ;

Monsieur le Maire propose pour l'année scolaire 2021-2022, les modifications de temps de travail présentées dans le tableau ci-après, à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Grade	Effectif	Temps de travail annualisé	
		Ancienne situation	Nouvelle situation
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	31,01	30,79
Adjoint technique	1	23,30	23,14
Adjoint technique	2	24,85	24,67


**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :
- 18 voix pour.**

DECIDE

- ↵ **d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.**
- ↵ **de modifier ainsi le tableau des emplois.**
- ↵ **d'inscrire les crédits correspondants au budget.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

**Le Maire.
MAZAUDIER Jean-Claude.**



A blue ink signature of Jean-Claude Mazaudier, the Mayor, written over a circular official stamp of the Mairie de Saint-Chaumont. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-CHAUMONT' and the number '36190'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20210624-DE07-24JUN2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2021

Affichage : 29/06/2021